

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION ESPACES AU PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR EN ILE-DE-FRANCE

L'association ESPACES regroupe une centaine d'adhérents sur le Val de Seine entre Issy-les-Moulineaux et Saint-Cloud en passant par Boulogne-Billacourt, Meudon, Sèvres, Paris XVI. Dans le cadre de la réhabilitation et l'entretien de sites naturels du Val de Seine (berges de Seine, parc de Saint-Cloud, petite ceinture d'Auteuil), ESPACES offre la possibilité à des personnes en situation d'exclusion de retrouver un emploi, de se réinsérer et de se qualifier.

Evoluant sur un secteur très touché par les sources de pollution liées aux voitures principalement (A13, RD1, RD7, RN10, RN 118, boulevard Périphérique...), nous souhaitons contribuer à ce plan régional car certains points méritent d'être soulignés.

Les remarques de l'association toucheront à l'utilisation du végétal en ville comme outil d'amélioration de la qualité de l'air

En effet, dans la partie constat, il n'y a aucun rappel sur le rôle de la végétation en milieu urbain qui pourtant trouverait tout-à-fait sa place dans un document consultable par tous.

Un espace végétal est utile :

- **Pour son rôle de fixateur des poussières et des molécules polluantes.**
- **Pour son rôle dans le micro-climat des rues : une bande végétale permet de diminuer localement la température de quelques degrés en été.**

On peut cependant s'interroger à ce titre sur le type et la quantité relative de polluant réellement fixé. Si il venait à manquer d'informations à ce sujet, il serait judicieux de rappeler la nécessité de conduire des recherches dans le cadre des missions confiées à un observatoire ou un institut de recherche.

On peut rappeler aussi **le rôle des bandes végétales de type pelouse qui participent à la limitation des polluants issus du ruissellement urbain.** Si il ne s'agit pas de qualité de l'air ce phénomène y est lié. De plus, les pelouses sont souvent rases en ville ce qui diminue leur capacité de fixation des polluants à la fois de l'air et du sol. Si l'on considère que la quantité de polluants fixés proportionnellement à la biomasse produite par le végétal, cela donne une idée du potentiel à exploiter dans ce domaine.

Dans ce cadre il est recommandé :

- D'implanter dans chaque nouvelle réalisation urbaine un certain nombre de bandes végétales de type prairie sur les emprises routières importantes pouvant représenter 5 à 10 % de la surface totale. L'ampleur des nouveaux quartiers peut prendre en compte un tel quota au-delà des espaces verts conventionnels ;

- De gérer des pelouses existantes (sur emprise routière ou dans les parcs paysagers) de manière moins intensive par fauche bisannuelle ;

- De créer dans les villes anciennes des pelouses sur les emprises d'alignement, mêmes rases elles participent d'avantage à la lutte contre la pollution (et à l'attrait de nos villes) qu'une bande en terre battue.

Ces espaces végétalisés doivent comporter des plantes adaptées au milieu (associations végétales) comportant des formes différentes (taille et port).

La gestion de ces prairies par la fauche peut s'effectuer une à deux fois par an (fin mai, fin août). Son implantation dans le cadre de plantations en alignement doit permettre une récupération optimale des eaux de ruissellement (en bas de trottoir, légère pente)...

Nous avons expérimenté sur des terrains en friche du chemin de halage, entre les bords de Seine et la RD 7 une végétalisation de ce type qui prétend remplir ou du moins participer à ces fonctions. De nombreux terrains transitoires, en milieu urbain peuvent être utilisés à ce titre et mis en valeur par des aménagements légers, à faible coût.

Au delà de l'aspect « gestion des polluants » on voit bien l'intérêt de tels aménagements au caractère écologique et ornemental permettant en même temps de renforcer la biodiversité en milieu urbain.

L'association ESPACES souhaite vivement que ces dimensions soient intégrées au Plan régional de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Pour l'association ESPACES

Bruno Macé
Agent de veille écologique